



Changement de nom pour motif légitime de nom en voie d'extinction

Par **vle**, le **23/10/2013** à **15:05**

Bonjour,

Ma fille porte le nom de son père (NOM1).

Mon nom patronymique (je ne suis pas mariée) est NOM2 et est en voie d'extinction.

Je souhaiterais profiter de ce motif pour changer l'état civil de ma fille (3 ans) en NOM1--NOM2.

Est-ce que le motif de voie d'extinction est recevable ou pour cela faudrait-il que la demande soit de la renommer NOM2 ?

Sachant que le nom NOM1--NOM2 n'est pas en voie d'extinction (puisque jamais porté par personne), ma demande a-t-elle une chance d'aboutir ?

Merci par avance